

Concours Photos



Concours photos SAG

Ouvert à tous les membres du
SAG à partir du 10 juin 2024
Clôture le 1^{er} octobre 2024

Remise des prix lors de l'AG 2025



Sur le thème :

« Abeilles et fleurs de connivence »

Des lots exceptionnels !

1^{er} prix :

Une **harpe électrique** photovoltaïque
contre le frelon

2^{ème} prix :

100 € de bon d'achat chez
notre partenaire Api distribution

3^{ème} prix :

Un lot de **4 pièges à frelons**
sélectifs Beevital

Les partenaires
du concours :



Règlement du concours Photos

1 – Organisation du concours

Dans le cadre de la saison apicole 2024, le Syndicat Apicole de la Gironde et le Rucher école des Sources et du Parc Bordelais organisent un concours photos sur le thème : « **Abeilles et fleurs de connivence** »

2 – Délai de soumission des photographies

Au plus tard le **01.10.2024**

3 – Condition de participation

Le concours photo est ouvert à tous les adhérents du Syndicat Apicole de Gironde, photographes amateurs de tout âge, à l'exclusion des membres du jury. La participation se fait à titre individuel. Les photos non filtrées et non retouchées devront obligatoirement avoir été prises en Gironde. Chaque candidat pourra présenter au maximum trois photographies (couleur et/ou noir et blanc).

En participant au concours, chaque participant certifie sur l'honneur :

- qu'il est l'auteur de la photo présentée. Les photographies devront être des œuvres originales et non retouchées. Les organisateurs ne seront pas tenus responsables en cas de contestation ou de litige concernant la propriété de la photo.
- qu'il dispose de l'accord écrit des personnages photographiés lorsque leur photo peut mettre en cause le droit des personnes sur leur image. Toute photographie représentant une ou plusieurs personnes identifiables sera présentée sous l'entière responsabilité de son auteur.

Le fait de participer au concours et de remettre une photo, oblige le concurrent à se conformer au présent règlement.

Le jury se donne le droit de ne pas sélectionner une image hors sujet ou qui porterait préjudice à l'esprit du concours ou à la représentation d'une personne.

4 – Modalité de soumission des photographies

Les photographies devront être soumises au travers du formulaire spécifiquement conçu pour le concours : <https://f4rc9sma3sa.typeform.com/to/jfluV75S> ou par email à l'adresse contact@sag33.com

Les noms des fichiers devront porter le nom de famille du participant et l'email devra contenir les coordonnées du participant. Pour des raisons de taille de fichier, un lien de téléchargement de type Wetranfer peut être envoyé dans l'email.

5 – Droits photographiques et droit à l'image

Le participant s'engage à céder les droits d'utilisation de ses images. Le Syndicat Apicole de Gironde et le Rucher école des Sources et du Parc bordelais pourront utiliser gratuitement son nom et ses photos pour toute opération en rapport avec le thème de l'apiculture (exposition, publication, presse, promotion du site ou via d'autres supports etc...), sans limitation de durée et aucune rémunération ne sera due à ce titre.

6 – Conditions de sélection

Un jury sera composé du Conseil d'Administration du Syndicat Apicole de la Gironde et du Rucher école des Sources et du Parc Bordelais. Ce jury sélectionnera les meilleures photographies. Le choix interviendra sur la base de critères artistiques et techniques.

7 – Prix et Remise des prix

Le jury se réunira après la date de clôture de réception des candidatures pour choisir les 3 meilleures photographies et pour décerner les prix suivants :

- 1^{er} prix : Une harpe électrique photovoltaïque
- 2^{ème} prix : 100€ de bon d'achat chez Api distribution
- 3^{ème} prix : Un lot de 4 pièges à frelons sélectifs Beevital

Les prix seront remis le 25 janvier 2025 lors de la tenue de l'Assemblée Générale.

8 – Réclamations

La participation à ce concours implique le plein accord des participants sur l'acceptation du présent règlement, sans possibilité de réclamation quant aux résultats.

9 – Données personnelles

Toutes les données personnelles reçues seront utilisées uniquement dans le cadre de ce concours. Elles resteront strictement confidentielles et ne seront pas exploitées ou divulguées à des tiers dans un but commercial.